

Commune de ROMBACH-LE-FRANC

Collectivité européenne d'Alsace



**BULLETIN D'INFORMATION N° 40**

Janvier 2023

Communauté de Communes du Val d'Argent

# Sur les Rives du Rombach



### Numéros utiles

• Urgences	112
• Pompiers	18
• Smur	15
• Gendarmerie	03 89 58 71 05
• Centre anti poison	03 88 37 37 37
• Mairie Rombach	03 89 58 90 53
• CC Val d'Argent	03 89 58 83 45
• Régie de télédistribution	03 89 58 54 30
• Tlva	03 89 58 50 56
• Office de tourisme	03 89 58 80 50
• SPA	03 88 57 64 68

### **AU SOMMAIRE**

Le mot du maire	page 3
Portraits d'artisans	page 4
Les investissements réalisés en 2022	page 5
Les éléments budgétaires	page 6
Les décisions du conseil municipal	page 7
Les tarifs des services communaux	page 13
Informations diverses	page 14
Services à la personne	page 16
Premier Marché de Noël	page 17
Cadre de vie	page 18
Urbanisme	page 20
Vie Culturelle	page 20
Vie associative	page 22
Nos joies, nos peines	page 26

## DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1 <sup>er</sup> adjoint	Roselyne DIAZ	Finances, Camping, Documents d'Urbanisme
2 <sup>ème</sup> adjoint	Armelle WILLEMIN	Associations, Social, Fêtes, Scolaire
3 <sup>ème</sup> adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Services Techniques

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

### **OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE**

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h30
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 <sup>er</sup> samedi du mois	de 9h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°40

Directeur de la publication : Jean Luc Frécharde

Comité de rédaction : RD, AV, CP, BK, JMG, JLF

Photos : JLF

Impression : Im'serson





# Le Mot Du Maire

## Le Mot Du Maire

En ce début d'année nouvelle, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2023, une bonne santé et le plaisir de partager ensemble de bons moments de convivialité.

Même si 2022 ne fut pas une année de grands travaux, le comité des fêtes a retrouvé, en 2022, un nouveau souffle avec le renouvellement de son comité directeur et l'organisation de nombreuses manifestations. Bravo à ses membres et à toutes les associations ! La commune, pour sa part, a amélioré les conditions pratiques d'organisation de manifestations avec la mise en place de volets roulants et la pose d'un carrelage dans le bâtiment sur la place des fêtes. En décembre, un marché de Noël, sur la volonté du conseil municipal, offrit aux villageois un joyeux weekend. Un très beau concert de la manécanterie St Jean de Colmar autour de la belle crèche de notre église et une animation chaleureuse autour de chalets sur la place nous a fait respirer cette douce atmosphère de Noël.

Rombach est une commune forestière et les ventes de bois ont bien progressé en 2022, mais sans commune mesure avec l'envolée des prix des autres matières premières. Espérons que la tendance va se poursuivre en 2023 car le bois reste un produit d'avenir et Rombach compte plus de 1 ha de forêt par habitant !

Avec l'enfouissement des lignes électriques « haute tension » et la pose d'une antenne de téléphonie mobile, le village, hors écarts, ne devrait plus connaître de très longue coupure d'électricité.

Les projets pour 2023 vont concerner trois secteurs : l'école et la petite enfance, les routes et le tourisme.

Un espace d'accueil périscolaire et une maison d'assistantes maternelles seront réalisés sous l'égide de la communauté des communes dans l'ancienne école maternelle. Une salle de classe sera rénovée dans le bâtiment de la mairie.

La CEA finance à nouveau les rénovations et extensions de voiries communales. Le taux pour Rombach est de 38%. Avec près de 30 km de voiries communales, un programme de travaux sera proposé au prochain budget.

Autre développement pour Rombach : le tourisme. Avec l'acquisition de l'Aurora, nous pourrions mettre à disposition des familles un gîte géré dans le cadre du camping communal qui lui aussi pourra se développer autour d'habitats insolites.

Pour le prochain bulletin, nous reprendrons sa diffusion pour l'été avec un retour moins distant sur l'année écoulée. La proximité du vote du budget facilitera également un partage plus rapide des projets pour notre village.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, à toutes et à tous, une bonne lecture.

Jean-Luc Fréchard

Maire de Rombach le Franc



## L'atelier « La Luciole »

L'atelier de la Luciole, rue du Général de Gaulle, masqué derrière une épaisse haie de thuyas, abrite les activités mystérieuses de Pascale VALLON.

Après une licence économique et des débuts prometteurs dans la gestion d'assurances, cette Franc-comtoise originaire de Montbéliard au caractère bien trempé, décide de changer radicalement de voie en étudiant à l'école Européenne d'antiquité et d'art à Paris, qui enseigne la restauration de tableaux et d'objets anciens afin d'en assurer la conservation. Issue d'une famille d'antiquaires, elle a le goût de l'antique et des belles pièces. Travailleuse méticuleuse et passionnée, elle profite de ce séjour parisien pour passer un CAP de doreur.



Elle s'installe à ROMBACH et décroche rapidement des chantiers de rénovation de peinture et de dorure, souvent dans des églises. En réhabilitant un patrimoine en danger pour le compte de particuliers ou de collectivités elle assure leur sauvegarde.

Sa passion du modelage qu'elle pratique depuis son plus jeune âge, la maîtrise de toutes les techniques anciennes de restauration, des patines, son sens aigu de la couleur lui ouvre les portes d'une clientèle exigeante.

Elle participe à des salons pour faire connaître son métier, forme un apprenti qui obtient son CAP et fait partie de la FREMA, association regroupant tous les métiers d'art où elle est engagée.

N'hésitez pas à pousser la porte de son atelier si vous souhaitez réhabiliter un cadre ancien, un trumeau abimé, une œuvre peinte détériorée par son ancienneté... Elle maîtrise !



## L'atelier « Chloé G »

Chloé GNONI est installée comme joaillière dans son atelier « Chloé G » au 36 rue du général de Gaulle. Un magnifique Héron en métal à l'extérieur de la maison, côté rue, réalisé par son père artisan ferronnier d'art vous guidera pour trouver l'emplacement.

Née à Grace, Chloé, après des études à Nice, un CAP et un brevet de métier d'Art en joaillerie et bijouterie trouve en Alsace un premier poste chez Or'Est où elle gagne en expérience pendant deux ans. Puis avec son compagnon qui travaille chez Burger, ils achètent cette grande maison à Rombach et y fondent son atelier.

Douée d'une grande patience et d'une excellente vue, cette amoureuse du détail et du travail bien fait met son savoir-faire et son talent au service de la création de bijoux originaux qu'elle vous

propose dans son atelier-magasin.

Parfaitement équipée, elle répare également vos bijoux, chaînes cassées, pierre précieuse dessertie... Elle travaille d'ailleurs pour des bijoutiers de la région en sous-traitance.

Pour un prix tout à fait abordable, (à partir de 50,00 €) elle vous propose des bijoux originaux, des alliances sur mesure, des chaînes de baptême, cadeaux d'anniversaire, dans une diversité de style à l'écoute de vos désirs.

Elle permet même aux clients qui souhaiteraient s'initier à son art de partager dans son atelier la création de leur futur bijou en participant activement à sa fabrication.

Chloé ouvre volontiers son atelier à tous ceux qui apprécient l'artisanat d'art et qui souhaitent faire plaisir en offrant un geste d'amour à la hauteur de leur exigence !



# Les derniers travaux réalisés pour les Rombéchats

## Les derniers travaux réalisés pour les Rombéchats

### **Travaux de voirie**

Peu de travaux réalisés cette année. La Collectivité européenne d'Alsace (CEA) vient de mettre en place un dispositif de soutien financier aux communes qui intègre les réfections des voiries communales. Celles-ci n'étaient plus subventionnées auparavant. Dans ce cadre un plan de rénovation de voiries sera mise en place pour le budget 2023.



Réfection par gravillonnage du trottoir le long du Rombach associatives réalisés pour 25 000 €

### **Travaux de bâtiments**

L'acquisition de l'ensemble AURORA vient d'être concrétisée courant décembre dernier. Un projet d'aménagement sera élaboré au courant de cette année. Il est prévu d'y réaliser un gîte familial et une salle festive.



Réfection et isolation d'une salle de classe pour 27 000 €



Acquisition des bâtiments « AURORA » pour 20 000 € en vue de création d'un gîte familial et d'une salle festive.



Rénovation du sol et mise en place d'un lave-vaisselle



Mise en place de volets roulants



## Votre Collectivité européenne d'Alsace

**La Collectivité européenne d'Alsace est née le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la fusion des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.**

Elle a conservé toutes les compétences des deux collectivités (solidarité, actions sociales, environnement, collèges, routes départementales, culture et patrimoine), auxquelles se sont ajoutées de nouvelles attributions adaptées aux spécificités de notre territoire (bilinguisme, gestion des routes nationales et autoroutes non concédées, coopération transfrontalière et développement touristique).

Dotée d'un budget de 2,2 milliards d'euros, la CeA, avec ses 80 conseillers d'Alsace et ses 6 500 agents s'est structurée en 7 territoires de vie. Elle est au service de tous les Alsaciens, de tous âges, dans tous

les domaines de leur vie. Elle veut assurer un véritable Service public alsacien plus simple, plus efficace, plus proche de chacun, plus utile à tous. Elle prend soin des plus fragiles et accompagne les jeunes vers une vie d'adulte autonome. Engagée et responsable, elle investit pour une culture accessible à tous, entretient et modernise un réseau routier sûr et performant, s'engage dans la transition énergétique et les mobilités durables.

Premier partenaire des communes, elle leur apporte le soutien financier et l'expertise de son réseau d'ingénierie pour accompagner leurs projets structurants et dynamiser le potentiel des territoires d'Alsace. Les Conseillers d'Alsace de votre canton, Émilie Helderlé et Pierre Bihl, sont à votre écoute et à vos côtés pour améliorer votre quotidien et votre cadre de vie.

**Contact :** Collectivité européenne d'Alsace / Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG cedex 9 / 100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR cedex / [www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)  
Vos élus : pierre.bihl.elu@alsace.eu / emilie.helderle.elue@alsace.eu / 03 89 30 60 37

### Quelques éléments budgétaires

#### **BUDGET GENERAL : Résultat de l'exercice 2021:**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	988 172.32 €	recettes	18 009.76 €
Dépenses	633 771.04 €	dépenses	129 536.27 €
Excédent de clôture	354 401.28 €	Déficit de clôture	111 526.51 €

#### **Le Budget Général 2022 se présente comme suit :**

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **930 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **225 000 €** et des dépenses imprévues pour **10 550 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **930 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **242 870 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **896 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
- Un produit fiscal attendu de 222 000 €

Un budget de l'exploitation forestière avec impôts de 218 900 € affichant un excédent prévisionnel de 10 000 €.

- Des investissements importants pour 738 000 € dont 35 600 € pour les voiries, 653 000 € en travaux de bâtiments, 6500 € en équipement divers, 33 600 € pour le cadre de vie et 3 000 € pour la culture loisir.
- Un emprunt de 273 000 € pour financer les travaux de bâtiments dont 100 000 € de préfinancement de TVA. La dette par habitant augmentera à 340 € par habitant.
- Des aides escomptées pour 245 000 € et 12 000 € de récupération de T.V.A.

A noter que le projet de rénovation de l'ancienne école maternelle prévue au budget pour env 550 000 € est reporté en 2023 sur le budget intercommunal avec une participation de la commune de Rombach qui va dépendre des financements obtenus par ailleurs et qui seront supérieurs à ce que la commune aurait pu percevoir en portant le projet.

#### **BUDGET DU CAMPING : Résultats de l'exercice 2021:**

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	32050.43 €	recettes	46505.90 €
Dépenses	38496.84 €	dépenses	19473.56 €
Déficit de clôture	6446.41 €	Excédent de clôture	27032.34 €

#### **Le Budget Camping 2022 se présente comme suit :**

Il s'équilibre à **40 500 €** en section d'exploitation dont **17 000 €** d'amortissement et à **45 000 €** en section d'investissement avec :

- Des recettes prévisionnelles pour **27 400 €** dont une subvention de **7500 €** du budget général et des frais d'exploitation pour **23 500 €**.

- Des travaux et acquisitions de matériels pour **28 900 €**

- Pas d'emprunt.



# Les décisions du conseil municipal

Séance du 5 juillet 2021

## 2021 16°) VENTE DE TERRAIN

Le Maire rappelle la délibération du 5 février 2007 concernant l'achat d'une partie des parcelles 734, 735 et 844 section 11 auprès de M BOULANGER demeurant à 68660 Rombach le Franc, 46 rue du Général de Gaulle afin de créer quelques places de parking. Le nouveau propriétaire, M Schnepf, désire réacquérir ce terrain. Le maire précise que depuis, le stationnement pour l'espace R. Hestin, se fait sur l'ancien plateau sportif qui a été transformé en parking et que ces parcelles ne présentent plus d'intérêt pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de vendre les parcelles section 11 parcelles 863 de 0.32 a, 865 de 0.14 a, 867 de 0.21a

soit au total 0.67a au prix de 6000 € (plan en annexe) à M Schnepf, domicilié 46 rue du Gal de Gaulle à Rombach le Franc.

**CHARGE** le maire de signer les actes nécessaires à la vente de ces terrains.

**PRECISE** que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

## 2021 17°) ACQUISITION DE TERRAINS

Madame Grunenwald, dans ses dernières volontés, faisait état de céder gracieusement 3 parcelles au profit de la commune de Rombach le Franc. Le maire propose au conseil de suivre les dernières volontés de Mme Grunenwald et de se porter acquéreur de ces parcelles à l'euro symbolique, la commune prenant par ailleurs en charge les frais liés à cette acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir auprès des successeurs de Mme Grunenwald Jeanne, 110, rue du gal de Gaulle à 68660 Rombach le Franc les parcelles 67 section 5 de 1.89 a, 90 section 13 de 19.08 a et 91 section 13 de 16.98 a au prix de 1 €.

**DECIDE** de prendre en charge les frais liés à ces acquisitions.

**CHARGE** le maire de signer les actes nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

## 2021 18°) DBM n°1 BUDGET CAMPING

Afin de rectifier deux erreurs la première concerne un numéro de compte inexistant dans la nouvelle nomenclature M4 du budget camping et la deuxième concerne une erreur de frappe, le percepteur nous demande de rectifier notre délibération n ° 2021/08 du 20 mars 2021, vote du budget camping 2021,

D'une part, par un virement de crédit en recettes de fonctionnement du compte 7362 au compte 753 pour un montant de 300.00 €

D'autre part, par un virement de crédit en recettes d'investissement du chapitre 040 au chapitre 001 pour un montant de 29 750.00 €

Le percepteur nous demande également de régulariser les excédents ; Ces derniers doivent être reportés au budget camping 2021, au centime près.

## 2021 19°) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES D'ASSURANCE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes membres, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurances régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;

**DECIDE** l'adhésion de la commune de Rombach le Franc à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordonnateur ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance ;

## 2021 20) MOTION RELATIVE AU PROJET « HERCULE »

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin auquel la commune de Rombach a délégué la compétence pour la distribution publique d'électricité, a délibéré le 16 février 2021, sur la motion adoptée par le conseil d'administration de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) et relative au projet « HERCULE ». Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « Hercule » doit conduire à la création de 3 entités distinctes :

- le nucléaire serait logé dans une société dite « Bleue » ;

- l'hydroélectricité de couleur « Azur », serait une filiale de « Bleue » ;

- EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables. L'ouverture d'EDF « Vert » à un actionariat privé pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés.

Christian Pion communique au conseil les points abordés lors de sa participation à la réunion du syndicat d'électricité. La mission : aménagement des réseaux – enfouissement des lignes etc.. ;

Son rôle est important, assez complexe. Création d'une commission pour rendre cela plus transparent

La Fédération Nationale a pris une motion contre la création du projet Hercule (Principe de libéraliser le marché

Mise en place de tarifs concurrentiels) et demande aux communes d'épauler le syndicat qui constitue un véritable contre poids contre les géants de la distribution d'électricité.

Pour notre commune, le syndicat a pris en charge l'enfouissement des lignes HTA traversant le camping jusqu'à l'AURORA. Dans le futur, le syndicat sera en charge de mettre en place des bornes électriques pour recharger les véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité



**APPROUVE** la motion prise par la FNCCR ci jointe en annexe ;  
**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin ;

**2021 21°) PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE** (eau, assainissement, syndicat d'électricité)

Séance du 4 octobre 2021

**2021 23°) PRISE EN CHARGE DU FPIC PAR LA CCVA**

**Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées**

**2021 24°) RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCVA**

**2021 25°) DBM n°1 BUDGET GENERAL**

Afin de régulariser les excédents au centime près, il y a lieu de procéder à une décision budgétaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE**, afin de régulariser les excédents reportés de 2020, pour la section de fonctionnement du budget général, de virer du chapitre 72 au chapitre 002 un montant de 957.82 €

En ce qui concerne la section d'investissement du budget général

**DECIDE** d'effectuer une ouverture de crédit en dépenses d'investissement au chapitre 16 remboursement d'emprunt pour 995.71 € et en recettes d'investissement au chapitre 001 excédent reporté pour 995.71 €

**2021 26°) RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rapport réalisé par la chambre régionale des comptes sur la communauté des communes du val d'argent

**2021 27) DEMANDE DE SUBVENTION**

**Concernant ce point, le Maire, trésorier de la section locale, ne prend pas part au débat ni au vote.**

Mme Diaz, Maire-adjoint informe les membres du Conseil Municipal que la section locale du souvenir français « Vallée de Ste Marie aux Mines et montagne » a fait l'acquisition d'un drapeau afin de rehausser les cérémonies auxquelles la section participe pour 1328.40 €. La délégation départementale participe à hauteur de 335 € et la marraine du drapeau, Mme Brigitte Klinkert, apporte une contribution de 100 €. Une demande d'aide a été faite aux cinq communes de la section locale.

Mme Diaz Maire-adjoint propose d'allouer une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 200 € à la section locale du Souvenir Français.

**2021 28°) NUMEROTATION DE VOIRIE**

Le numéro 33, rue du Gal De Gaulle a été partagé au niveau d'une copropriété regroupant plusieurs immeubles.

Afin de faciliter l'adressage du courrier, une demande émane de cette dernière. Il est proposé de conserver le n°33 pour l'habitation principale (ancien restaurant) et d'affecter les n° 33c et 33d à la maison bi famille, le n°33a à l'ancienne scierie et le n°33b à la maison située à proximité du lotissement du Moulin.

**2021 29°) INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A L'ATIP**

**Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique – Approbation des statuts, désignation des missions.**

**2021 30°) INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A L'ATIP**

**Approbation de la convention relative à la mission ADS**

**2021 31°) ACHAT DE TERRAIN**

Le Maire fait part au conseil d'une demande de la succession de Laurette Arnold de céder la parcelle 140 section 10 de 9a40ca au profit de la commune de Rombach le Franc.

Considérant que cette parcelle est une enclave dans le ban communal, le Maire propose au conseil de se porter acquéreur de cette parcelle au prix de 30 € l'are soit au total 282 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'achat de la parcelle 140 section 10 d'une superficie de 9a40ca au prix de 282 €. Les frais engendrés par cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Séance du 6 décembre 2021

**2021 33°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'investissement avant le vote des budgets 2022**

**2021 34°) TARIFICATIONS 2022 BUDGET GENERAL**

**2021 35°) TARIF DU CAMPING 2022**

**2021 36°) DBM n°2 BUDGET GENERAL**

Afin de régulariser une erreur de frappe, le maire propose de rectifier la DBM 1 comme suit

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE**, afin de régulariser les excédents reportés de 2020, pour la section de fonctionnement du budget général, de virer du chapitre 73 au chapitre 002 un montant de 957.82 €

**2021 37°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2022**



L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2022 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté, pour 2022, par l'ONF génère des recettes brutes pour 223 510 € en coupes à façonner et 0 € en vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 83 320 € (44 200 € en 2021) hors honoraires soit 68 808 € HT avec honoraires et des travaux sont proposés pour 39 266 €. Le maire propose de réduire le montant des travaux de 6500 € concernant l'entretien des renvois d'eaux.  
Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est équilibré en intégrant les impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 223 510 € HT pour 3726 m<sup>3</sup>.

**VALIDE** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2022 en réduisant de 6500 € l'entretien des renvois d'eaux soit un programme global pour 27 054 € HT hors honoraires.

**DELEGUE** le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

#### **2021 38°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2021 AU BUDGET GENERAL**

Le Maire fait part au conseil de la demande de l'ACAPS pour récompenser les meilleures participations rombéchates à l'action 10 000 nounours pour Noël. La demande pour Rombach est de 500 €.

Par ailleurs, l'association St Martin, avec une nouvelle équipe à sa tête, mérite un petit coup de pouce d'encouragement. Le dernier défilé aux lampions de la St Martin a rassemblé de nombreux parents avec leurs enfants des classes bilingues et autres de toute la vallée. Les adjoints Roselyne Diaz et Armelle Villemin propose de leur attribuer une aide de 300 € pour couvrir les divers frais d'organisation. Alain Larchevêque propose une aide de 500 € à l'identique des autres associations aidées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500 € à L'ACAPS et de 500 € à l'association St Martin en Val d'Argent

#### **2021 39°) RECENSEMENT DE LA POPULATION**

En janvier prochain aura lieu le recensement de la population de Rombach le Franc. Il revient au conseil municipal de fixer les rémunérations des différents actes exécutés par les agents recenseurs nommées par arrêté du Maire.

#### **2021 40°) ATTRIBUTION DES TITRES RESTAURANT ET REGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

##### **2021 41°) LOCATION DE TERRAINS**

**Le conseil municipal DECIDE** d'accorder à Mme Hiltraud Dupuy, domiciliée 17a, La Hingrie à Rombach le Franc une concession de terrain sur emprise communale selon plan ci-joint moyennant une redevance annuelle fixée par le conseil municipal. Pour l'année 2022 le montant est de 14 € pour une location inférieure à un hectare.

**La présente concession prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Cette concession est valable neuf ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin.

Séance du 2 février 2022

#### **2022 02°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022**

#### **2022 03°) SUBVENTION AU BUDGET CAMPING**

Le Maire explique au conseil que des travaux d'entretien du camping sur les années 2018, 2019 et 2020 n'ont pas fait l'objet de facturation sur ces trois années auprès de l'ancienne municipalité. Ce n'est que lors d'un changement de prestataire que la facture d'un montant de 9000 € HT portant sur ces trois années est parvenue en mairie et a été honorée depuis, mettant à mal le budget « camping ». En effet, cette facture est presque équivalente aux recettes du camping en 2020 ( 11 000 €) . La crise sanitaire n'aidant pas, il sera impossible de combler ce déficit budgétaire 2021 sans une augmentation démesurée des tarifs, ce qui rendrait la prestation hors du champ concurrentiel et ne ferait qu'amplifier la situation. Le Maire propose donc au conseil de verser une subvention du budget général 2022 vers le budget camping 2022 selon les prescriptions législatives en vigueur (article L. 2224-2) d'un montant de 7500 €. Les inscriptions budgétaires seront prises en compte lors du vote des budgets 2022.

#### **2022 04°) REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

Séance du 21 mars 2022

#### **2022 06°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

#### **2022 07°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2021**

#### **2022 08°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021**

#### **2022 09°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2022 AU BUDGET GENERAL**

Les subventions proposées s'élèvent à **16781.50 €** (12936.50 € en 2021).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **7445 €** à l'école du Chalmont.

Une subvention de **2000 €** est proposée pour le Comité des fêtes et de **1500 €** pour le comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **1050 €** sont inscrits pour l'organisation du concours des maisons fleuries.

En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année. Une aide de **500 €** est également proposée pour la société de pêche afin d'aleviner le Rombach et de **300 €** pour l'achat de plaques mortuaires pour l'UNC

Dans le cadre de l'obligation de mise en place d'une fourrière pour animaux, la convention avec la SPA fixe la participation à **556.50 €** pour Rombach.

Une subvention de **10 €** par bip de téléassistance est accordé aux associations Delta Revie et APA dans la limite de **200 €**.



## 2022 10°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022

Le Maire propose de reconduire les taux 2021 pour 2022.

Désignation des Taxes	Bases Prévisionnelles 2022	Taux	Produits avec les bases 2022
Taxe d'Habi résidence secondaire		8.87%	11 193 €
Taxe Foncière Bâti	756 800 €	23.82%	180 270 €
Taxe Foncière Non Bâti	64 900 €	47.72%	30 970 €
<b>TOTAL</b>			<b>222 433 €</b>

## 2022 11°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2022

### 2022 12 ET 13°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, soit :

Création d'un emploi permanent d'agent des services techniques relevant de la catégorie hiérarchique C et cadre d'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures 30 minutes (24,5/35<sup>èmes</sup>).

**ADOpte** le nouveau tableau des effectifs tel que présenté pour 2022.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

**DONNE** pouvoir à M le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### 2022 14°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### 2022 15°) VENTE DE TERRAIN

Le Maire rappelle les délibérations du 5 février 2007 et du 5 juillet 2021 concernant l'achat d'une partie des parcelles 734, 735 et 844 section 11 auprès de M BOULANGER demeurant à 68660 Rombach le Franc, 46 rue du Général de Gaulle afin de créer quelques places de parking et la vente à M Schnepf. Depuis M Schnepf s'est désisté et de nouveaux acquéreurs désirent acquérir ce terrain. Le maire précise que depuis, le stationnement pour l'espace R. Hestin, se fait sur l'ancien plateau sportif qui a été transformé en parking et que ces parcelles ne présentent plus d'intérêt pour la commune.

Les nouveaux acquéreurs sont M MICKAËL ESCODER né le 23/02/2000 à Orange résidant 17 rue du commerce 67920 Sundhouse et Mme SYDNEY BECHAIMONT née le 12/10/2001 à Toul résidant 17 rue du commerce 67920 Sundhouse

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de vendre les parcelles section 11 parcelles 863 de 0.32 a, 865 de 0.14 a, 867 de 0.21a

soit au total 0.67a au prix de 6000 € (plan en annexe) M MICKAËL ESCODER né le 23/02/2000 à Orange résidant 17 rue du commerce 67920 Sundhouse et Mme SYDNEY BECHAIMONT née le 12/10/2001 à Toul résidant 17 rue du commerce 67920 Sundhouse

**CHARGE** le maire de signer les actes nécessaires à la vente de ces terrains.

**PRECISE** que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

### 2022 16°) FUSION DES CONSISTOIRES DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE

Le maire informe le conseil municipal que le conseil synodal de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a proposé, au regard de l'écart grandissant avec les réalités de certaines communautés, la fusion des consistoires de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-Aux-Mines. Le nouveau consistoire prendrait le nom de consistoire de Strasbourg et aurait son siège à Strasbourg. Il serait composé des paroisses de Altwiller, Birlenbach, Bischwiller, Cleebourg, Cosswiller, Didendorf, Burbach, Hunsbach, Le Howald, Rauwiller Sainte-Marie-Aux-Mines, Seebach, Steinselz Rott, Strasbourg le Bouclier, Strasbourg Saint Paul et Villé.

Les assemblées consistoriales des trois consistoires concernés ont donné leur accord à cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**EMET** un avis favorable au projet de fusion des consistoires de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-Aux-Mines.

Séance du 4 juillet 2022

### 2022 18°) SUBVENTION À ACCORDER BUDGET GÉNÉRAL 2022

Le Maire présente trois demandes de subvention soit **400 €** pour l'association de généalogie, **500 €** pour l'association « Les motivés » et une demande de sponsoring de : les #furieusementsoeurs, Tatiana et Katia un binôme de sœurs Rombéchat, sportives et motivées, afin de participer à une aventure humaine celle du Raid Féminin, Le Laponie Trophy. Cette manifestation sportive est organisée par le Raid féminin qui soutient l'association Vivre comme avant. Le but de cette association est de soutenir les femmes atteintes ou en rémission d'un cancer du sein, une cause pour laquelle nous nous mobilisons. Nous souhaitons sensibiliser tout un chacun sur le fait que le cancer du sein est une maladie qui nous touche toutes et tous, de près ou de loin. Et en tant que femmes, nous souhaitons soutenir toutes celles qui se sont battues, se battent et qui se battront contre cette maladie. Il s'agit d'un combat que de plus en plus de femmes doivent mener quel que soit leur âge. Le Laponie Trophy aura lieu du 19 au 23 Janvier 2023 en Laponie. Ce défi sportif réunit différentes épreuves, elles feront appel à l'endurance physique et mentale ainsi qu'à l'esprit d'équipe et d'entraide.

Une aide exceptionnelle de **150 €** est attribuée à « les # furieusement sœurs » pour leur projet de course dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

Par ailleurs, dans le cadre de la préservation du patrimoine bâti et suite à l'étude menée par Pierre Fluck sur le patrimoine textile rombéchat, il est proposé d'aider les propriétaires des anciens ateliers textiles à rénover ce patrimoine très spécifique de Rombach. En effet, de nombreux ateliers faisaient vivre le village dans la moitié du 20ème siècle.

L'aide maximum sera de 3000 € par atelier et fera l'objet d'une convention avec les propriétaires.

### 2022 19°) ACHAT DE TERRAIN



Le Maire rappelle l'arpentage réalisé rue des battants afin de régulariser les limites de l'emprise de la voie communale. Suite à cet arpentage, 2 parcelles seraient à acquérir : la parcelle 943 section 1 d'une superficie de 2 m<sup>2</sup> auprès de M Félix POIRIER et la parcelle 945 section 1 de 5 m<sup>2</sup> auprès de M Christophe LAURENT. Le prix proposé est de 100 € le m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir la parcelle 943 section 1 d'une superficie de 2 m<sup>2</sup> auprès de M Félix POIRIER au prix de 200 € et la parcelle 945 section 1 de 5 m<sup>2</sup> auprès de M Christophe LAURENT au prix de 500 €.

**CHARGE** le maire de signer les actes nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

**PRECISE** que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

#### **2022 20°) LOCATION DE TERRAIN**

Le Maire informe le conseil de la demande de Guillaume Kauffmann pour louer un terrain communal à La Blaise

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder à M Guillaume Kauffmann, domicilié 30b, rue du Gal de Gaulle à Rombach le Franc une concession de terrain sur emprise communale selon plan ci-joint moyennant une redevance annuelle fixée par le conseil municipal. Pour l'année 2022 le montant est de 14 € pour une location inférieure à un hectare.

**La présente concession prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

Cette concession est valable neuf ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin.

#### **2022 21°) DBM n°1 BUDGET GENERAL**

Afin de régulariser des frais d'étude qui n'ont pas été intégrés aux travaux correspondant, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit de 10 000 € au chapitre 041 (ch d'ordre budgétaire) en recette et en dépense.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'effectuer une ouverture de crédit en recette et en dépenses au chapitre 041 pour 10 000 €

#### **2022 22°) CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE DES FORÊTS**

Le maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- ◇ Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- ◇ Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- ◇ Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- ◇ Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

#### **2022 23°) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et l'E.P.C.I.**

##### **2022 24°) Demande de subventions Projet Maison d'assistantes maternelles et accueil périscolaire.**

Le Maire fait part au conseil du rejet au titre de la DETR de la demande de financement du projet de création d'une maison d'assistantes maternelles et du réaménagement du bâtiment « école maternelle » situé sur la place des fêtes. Par ailleurs, le faible pourcentage de financement (20% contre 50% sollicité) n'aurait pas permis de réaliser cette opération dans de bonne condition financière pour la commune.

Entre temps, une demande de création de place en accueil périscolaire par la direction du centre socioculturel du Val d'Argent est réclamée pour le bas de la vallée.

Le maire propose au conseil de valider ce projet et de solliciter les différents partenaires financiers pour sa réalisation

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser ce projet de rénovation pour un montant total de 431 058.86 € HT soit 517 270.63 € TTC au courant des années 2022/2023.

**SOLLICITE** auprès des différents partenaires une aide aussi élevée que possible pour aider au financement de ces travaux. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général 2022.

Séance du 10 octobre 2022

#### **2022 26°) ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

##### **2022 27°) MODIFICATION DE MODALITES DE PUBLICITE ET D'ENTREE EN VIGUEUR DES ACTES REGLEMENTAIRES ET DES DECISIONS NON REGLEMENTAIRES NI INDIVIDUELLES**

Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de conserver la publicité des actes par voie d'affichage et mise à disposition en version papier.

#### **2022 28°) SUBVENTION BUDGET GENERAL**

Le Maire fait part au conseil du projet de la section locale du Souvenir Français d'organiser une visite du Hartmannswillerkopf dans le cadre d'une sortie, hors du temps scolaire, ouverte aux élèves des communes d'Aubure, de Ste Marie, de Lièpvre et de Rombach. La visite sera faite par M Jean Klinkert avec une prise en charge par le HWK. Suite aux informations faites auprès des élèves, une vingtaine d'élèves de Lièpvre et Rombach est partante dont une dizaine pour Rombach. Le maire propose de prendre en charge le coût du transport et du repas pour les élèves de Rombach pour 35 € par élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 350 € au Souvenir Français vallée de Ste Marie aux Mines et Montagne.

#### **2022 29°) DBM n°1 BUDGET CAMPING**

Afin de procéder à la résiliation du contrat de fourniture de gaz avec enlèvement de la citerne et sa vidange, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit de 2000 € au chapitre 67 en dépenses et une ouverture de crédit de 2000 € au chapitre 75 en recettes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'effectuer une ouverture de crédit de 2000 € au chapitre 67 en dépenses et une ouverture de crédit de 2000 € au chapitre 75 en recettes.

Séance du 5 décembre 2022

#### **2022 31°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'investissement avant le vote des budgets 2023**



Crédits ouverts au BP2022  
Crédits ouverts au BP2023

ch 20 : 42 000 €  
ch 20 : 7 000 €

ch 21 : 47 900 €  
ch 21 : 10 000 €

ch 23 : 632 900 €  
ch 23 : 50 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2022 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote des budgets de l'exercice 2023 qui reprendront globalement ces crédits.

#### 2022 32°) TARIFICATIONS 2023 BUDGET GENERAL

#### 2022 33°) TARIF DU CAMPING 2023

#### 2022 34°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2023

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2023 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier.

Le maire propose de réduire le montant des travaux de 1000 € concernant l'entretien du parcellaires, de 1260 € concernant l'enlèvement des pincettes, de 3500 € concernant l'entretien des routes et de 3500 € concernant l'entretien des renvois d'eaux.

Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est équilibré en intégrant les impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 170 260 € HT pour 2558 m3 et en recettes nettes de 29200 € pour 1838 m3.

**VALIDE** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2023 en réduisant de 1000 € l'entretien du parcellaires, de 1260 € l'enlèvement des pincettes, de 3500 € l'entretien des routes et de 3500 € l'entretien des renvois d'eaux.

**DELEGUE** le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

#### 2022 35°) CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE D'UNE ATSEM

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des écoles de Lièpvre et Rombach-Le-Franc, la volonté commune des municipalités est de permettre à chaque classe de niveau maternelle de bénéficier d'un Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles (ATSEM).

Actuellement, l'école maternelle de Lièpvre compte 4 classes de maternelles qui accueillent environ 130 enfants du RPI dont ceux de Rombach-Le-Franc.

D'un commun accord entre les communes de Lièpvre et Rombach-Le-Franc, la commune de Rombach-Le-Franc accepte de financer 1 poste d'ATSEM à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) au coût réel sous condition du maintien de 4 classes maternelles pour la durée d'une année scolaire.



Découvrez le livre de Rombach-le-Franc !  
"De la Lorraine à l'Alsace"

Réalisé dans la collection *Mémoire de vies*.

carré blanc  
ÉDITIONS

« Rombach, de la Lorraine à l'Alsace » est disponible au prix de 39 € en mairie et à la boulangerie Kissy.



# Les tarifs communaux de 2022 et 2023

Les tarifs des services communaux prennent en compte l'inflation et les augmentations des énergies.

LES SERVICES COMMUNAUX		2022	2023	
<b>CONCESSION, DROIT DE PLACE ET LOCATION</b>				
tarif annuel	moins de 1 hectare	14.00	14.50	
	par ha supplémentaire	8.00	8.25	
	passage	28.00	30.00	
	source	41.00	45.00	
	Prise d'eau avant réservoir	134.00	140.00	
	abri de chasse	72.00	75.00	
	droit de place	10.00	10.30	
	Services valorisés (CSC)	Prix au m <sup>2</sup>	3.20	3.30
	Loyer du couaraill	Prix par jour	50.00	52.00
	Loyer du presbytère	Prix par mois	452.37	468.16
<b>LOCATION ENGINS COMMUNAUX</b>				
tarif horaire	pelle mécanique	80.00	80.00	
	ouvrier supplémentaire	22.00	23.00	
<b>CONCESSION DE CIMETIERE</b>				
concession de terrain nu	15 ans (1mx2m)	45.00	50.00	
	15 ans (2mx2m)	88.00	100.00	
	30 ans (1mx2m)	88.00	100.00	
	30 ans (2mx2m)	174.00	200.00	
colombarium en granit rose	1 case sur 15 ans	166.00	300.00	
	1 case sur 30 ans	332.00	600.00	
<b>CAMPING</b>				
tarif journalier	Forfait(caravane ou tente 2 pers)	9.00	9.50	
Prix TTC	Adulte	2.60	2.70	
TVA de 10% camping	Enfant (- 13 ans)	1.50	1.60	
	Electricité tarif 1 (4A)	1.70	2.50	
	Electricité tarif 2 (8A)	2.50	4.00	
	Electricité tarif 3 (13A)	3.00	6.00	
tarif semaine pour "HLL" tout compris taxe séjour en plus Week end (v: 16h sd) ou du lundi au vendredi	haute saison	450.00	460.00	
	moyenne saison	400.00	410.00	
	moyenne saison	238.00	260.00	
	journée supplémentaire	56.00	70.00	
	loc mensuel	569.00	600.00	
Produits annexes	Topo guide	5.00	5.00	
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.22	0.22	
<b>Photocopies</b>				
	A4	0.25	0.25	
	A3	0.50	0.50	
	A4 couleur		0.50	
	A3 couleur		1.00	
<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b>				
par commune (prix HT)	Hêtre / chêne (stère) hab	45.60	55.00	
	BIL ( m3) hab	41.40	50.00	
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	7.75	10.00	
	Feuillus rondins (stère)	4.70	5.00	
plot menuiserie (prix TTC)	Chêne (m3)	520.50	540.00	
	Sapin (m3)	260.50	280.00	
<b>SALLE POLYVALENTE</b>				
<b>WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)</b>				
avec cuisine	Personnes extérieures	362.50	400.00	
	Rombéchats	199.80	200.00	
	Associations rombéchates	146.10	150.00	
sans cuisine	Personnes extérieures	207.10	250.00	
	Rombéchats	146.10	150.00	
	Associations rombéchates	120.20	120.00	
<b>JOURNEE</b>				
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	186.40	200.00	
	Rombéchats et associations	101.00	110.00	
	Usage commercial	264.10	300.00	
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	103.60	130.00	
	Rombéchats et associations	62.60	80.00	
	Usage commercial	162.50	200.00	

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.



## INFORMATIONS DIVERSES

### INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie.

Cette démarche facilite les démarches administratives et permet la mise à jour de notre fichier « population ».

Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

### FRANCE SERVICES

Accompagnement et aide aux démarches administratives et numériques du quotidien (santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, permis de conduire...) sur rendez-vous uniquement à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines Tél. : 03.89.58.33.81 ou 03.89.58.33.82 mail : [sainte-marie-aux-mines@france-services.gouv.fr](mailto:sainte-marie-aux-mines@france-services.gouv.fr)

### PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

### LA PERMANENCE DU DEPUTE Hubert OTT

*M. Hubert OTT*

*Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Haut-Rhin*

*3 rue des Champs*

*68124 WINTZENHEIM LOGELBACH*

*Horaires d'ouverture au public : de 8h30 à 12h, du lundi au vendredi*

*Tél. 03 69 85 48 30*

*mail : [hubert.ott@assemblee-nationale.fr](mailto:hubert.ott@assemblee-nationale.fr)*

### MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 12h au centre socio-culturel. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail. **Tél. : 03 89 58 78 04 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15**

### SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la MDPH

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aider

**Permanences : Mardi et jeudi de 15h30 à 18h Tél. : 03 89 58 11 28**

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale

5, rue Mulhenbeck BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

### CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur est assurée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines sur rendez-vous. **Tél. : 03 89 58 33 60**

### INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX **Téléphone : 39 60**

### CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Contact au 810 25 68 10 Fax : 03 89 41 99 72

### DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres. Les déclarations se font par internet [fids68.fr](http://fids68.fr)

### CONSULTATIONS DE SPECIALISTES A L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARGENT

Gynécologie – obstétrique

Prise de RV au **03 89 22 42 07**

**Violis**  
Partenaires Libres

TV, INTERNET ET TÉLÉPHONIE

**OFFRES DUO & TRIPLE PLAY\***  
DÈS **24,90 €** TTC/MOIS

PROFITEZ VITE DE NOS OFFRES DE BIENVENUE\*!

**RENDEZ-VOUS À LA RIT**  
11 A RUE MAURICE BURRUS À SAINTE-CROIX-AUX-MINES  
OU CONTACTEZ-NOUS AU **03 89 58 54 30**

\*Offres de bienvenue Duo et Triple Play soumises à conditions. Plus d'informations sur [telecoms.vialis.net](http://telecoms.vialis.net)

**RIT**



## HABITATS

### ESPACE INFO ENERGIE

Sur RDV au **03 88 92 00 43**

### INFO LOGEMENT LES PERMANENCES DE L'ADIL

*LOCATAIRES OU BAILLEURS, Vous avez des problèmes liés à la location d'un appartement ou vous vous posez des questions juridiques, un agent de l'ADIL pourra vous conseiller*

ADIL : [www.adil68.org](http://www.adil68.org)

Permanence : 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h à 12h RV au **03 89 21 75 35**

### LES PERMANENCES DU C.A.U.E

*Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation*

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique. Les permanences se tiennent **aux services techniques de la ville de Ste Marie aux Mines Contact : 03 89 58 70 37**

### RAVALEMENT DES FAÇADES

Préserveons notre patrimoine bâti

**Choix des couleurs** : une palette des coloris utilisables est disponible en mairie.

## MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement en contactant la mairie au **03 89 58 90 53** ou la médiathèque au **03 89 58 35 85**

[mediatheque@valdargent.com](mailto:mediatheque@valdargent.com)

Le catalogue est en ligne et un service de portage à domicile est en place.

## SMICTOM

Ouverture des déchetteries : toute l'année du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. : 03 89 58 80 85

Smictom : 03 88 92 27 19.

Ramassage de la poubelle jaune les vendredis des semaines impaires

Ramassage hivernal en cas de chutes de neige.

Pour les écarts non desservis en cas de routes enneigées, des conteneurs sont à votre disposition au bas des rues des Beaux Champs et Vaurière ainsi qu'au bas de la rue de Pierreusegoutte et à l'auberge du Creux Chêne pour la Hingrie.

## Collectes spéciales sur le village

**COLLECTE DES BOUTEILLES ET POTS uniquement EN VERRE**  
**Pas de verres (pour boire) cassés ni de miroir ou vitrage cassé**  
Des conteneurs sont à votre disposition sur le parking de la scierie, sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

**COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES**  
Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

**COLLECTE DES VIEUX PAPIERS**  
Une benne est à disposition 1 fois par trimestre sur la place des fêtes.

**DECHETS DE TAILLE**  
Des opérations spéciales sont organisées selon les besoins avec information dans les journaux, dépose des sapins de Noël, de déchets de taille... Les végétaux peuvent être amenés sur la place des fêtes dans un endroit matérialisé puis ils seront broyés en fin de collecte.

**TOUTES LES AUTRES COLLECTES SONT EN DECHETTERIE**  
Outre les encombrants électroménagers, télé, meubles...

- Les huiles végétales ou minérales
- Les batteries de voiture et piles usagées
- La vaisselle cassée et les pots en terre cuite
- Les vitres et miroirs
- Les peintures, décapants et solvants
- Les ampoules et tubes « néon »

**Ces déchets sont à déposer dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.**



## LES SERVICES A LA PERSONNE

Rappel pour nos anciens des services mis en place pour les aider quotidiennement et rompre l'isolement.

- **L'APAMAD** : a pour vocation d'accompagner les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou l'handicap ainsi que leur famille. Ce service propose le soutien à domicile, des accueils de jour, une aide aux aidants et une protection juridique des majeurs fragilisés. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **L'APALIB** : Une large gamme de services où sont proposés ménage, repassage, livraison de repas, jardinage et petits travaux, visite à domicile, des animations et des résidences-services. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **LE FANAL** propose une garde itinérante de nuit et des interventions à toute heure de la nuit. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **LE PÔLE GERONTOLOGIQUE DE RIBEAUVILLE - SAINTE MARIE-AUX-MINES** qui a mis en place un service social pour les personnes âgées de plus de 60 ans avec un lieu d'accueil et des professionnels à l'écoute (conseils, services et prestations adaptés à la situation, un accompagnement aux projets destinés à améliorer le quotidien et un soutien à la personne et aux aidants)
- **LE CENTRE MEDICO-SOCIAL de SAINTE MARIE-AUX-MINES** pour un service de proximité, d'accueil, d'écoute et de soutien pour toutes les personnes rencontrant des difficultés personnelles ou familiales. Téléphone : 03 89 58 74 02
- **Centre de soins de LIEPVRE** : Soins infirmiers. Téléphone : 03 89 58 74 02
- **La boucherie L'Envie du Jour** livre des repas chauds à domicile

### Les animations :

- **LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DU VAL D'ARGENT** qui met en place différentes activités (jeux de société, sorties, des après-midi à thème et des repas à toutes les personnes du Val d'Argent).  
Téléphone : 03 89 58 37 12
- **Le CLUB DU VAL DES GOUTTES** qui organise des sorties et animations. Téléphone : 03.89.58.90.53

### **Vous organisez une manifestation... Faites le savoir !**

TLVA diffuse gratuitement vos informations en vidéo texte sur le canal local : [annonce@tlva.fr](mailto:annonce@tlva.fr)  
Par ailleurs, la communauté des communes du Val d'Argent adhère au Service Local de Radio AZUR FM (92.9 Sélestat – 89 Colmar – 91.9 Munster).

Cette adhésion permet de diffuser toutes les informations municipales, associatives, culturelles et sportives sur l'antenne d'Azur FM dans ses différents rendez-vous d'informations locales, agendas des sorties du week-end et rendez-vous associatifs.

Les informations seront également référencées dans l'agenda sorties de notre site internet : [www.azur-fm.com](http://www.azur-fm.com).  
N'hésitez pas à envoyer directement vos informations (si possible 15 jours avant) de préférence par mail à :

[contact@azur-fm.com](mailto:contact@azur-fm.com)

Objet : « Service Local »

Pour la diffusion de spots, jeux d'antenne, animation...

**Radio AZUR FM, Service Local 03 88 92 05 05**

**101, route de Colmar 67600 SELESTAT**



## PREMIER MARCHÉ DE NOËL

Le premier weekend de décembre, un premier marché de Noël était organisé sous l'égide du conseil municipal.

Au programme, un très beau concert en l'église Ste Rosalie de la Manécanterie St Jean de Colmar sous la direction de M. Benoit Kiry. Beaucoup d'émotion dans l'interprétation de chants de Noël de ce chœur de jeunes filles.

Sur la place des fêtes, chalets de Noël, petite restauration avec le conseil de fabrique, l'association St Martin et Nicolas et sa troupe, boucher du village attendaient les visiteurs. Animaux et torches suédoises agrémentaient l'endroit pour que petits et grands s'imprègnent de cette belle atmosphère de Noël, de plaisir et de partage.

Dimanche après midi, sous une froide pluie fine discontinue, les marcheurs du Club Vosgien ont bravé la marche du téléthon tandis que d'autres se réchauffaient d'un bon vin chaud fumant.

Merci aux services techniques, entreprises et bénévoles qui se sont impliqués pour la préparation des chalets et aux associations et particuliers présent durant ce weekend.

Ce marché sera reconduit en 2023 même date.



Le chœur de jeunes filles de la manécanterie St Jean de Colmar sous la direction de Benoit Kiry



Départ de la marche du téléthon



Motif de Noël en impression 3D de M Schneider



L'association St Martin en Val d'Argent



L'association « Image »



Décorations de Noël de la famille Legrand



Autour des grillades et boissons chaudes !



# CADRE DE VIE

## Le Palmarès du Fleurissement 2022

MAISON & JARDIN	1er prix	WEILER Christophe <b>16,67/20</b>
	2ème prix	NEUMANN Lysiane <b>16/20</b> FRANTZ Jacky <b>16/20</b>
	3ème prix	RAGASSE Annick Ex eaquo <b>16/20</b> CHAPPUIS Fabienne <b>15,38/20</b>
FACADE	1er prix	BARTHEL Corinne <b>15,75/20</b>
	2ème prix	ANTZENBERGER Annie <b>15,25/20</b>
	3ème prix	ROCHE Joseph <b>12,75/20</b>



Voisine Bénévole au travail devant la chapelle de la Hingrie

Grand Bravo à tous !

N.B. Pour participer au concours, l'inscription en mairie est obligatoire

## **Fleurissement et décoration dans le village : visite du jury « villages fleuris »**

Le jury a pu apprécier une belle continuité de géraniums le long du cours d'eau. Il suggère plus de hauteur dans le fleurissement ; Appréciés également, les belles prairies fleuries le long de la route départementale du village ainsi qu'un cimetière et des rues très propres.

Au niveau de la mairie dans les jardinières, un mauvais choix de plantes est constaté. Modification prévue pour 2023

L'avis du jury : il serait plus judicieux d'installer moins de jardinières mais plus qualitatives.

Petit conseil du jury : il faudrait rajouter des plantes vivaces sous les arbres devant l'église.

### Décision finale du jury à l'issue de la visite :

Maintien de la 2e fleur

## **Notre patrimoine**

Artiste en résidence : Harmonie Begon a été accueillie en Val d'Argent durant les mois d'octobre et de novembre afin de travailler sur le patrimoine textile. Harmonie a choisi de valoriser les collections textiles de la communauté des communes du Val d'Argent par collage de reproduction d'archive textile.

Rombach le Franc est encore doté de nombreux petits ateliers textiles. Afin de valoriser ce patrimoine, la commune peut vous aider à hauteur de 3000 €.

Entretien des rives : un programme de gestion et de petits travaux est mis en place au niveau intercommunal avec l'instauration d'une taxe « GEMAPI » gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les bonnes pratiques de cohabitation entre utilisateurs de la nature

6 Règles d'or pour cohabiter !

- Prenez connaissance des indications à l'entrée des chemins principaux.
- Portez des vêtements ou accessoires de couleurs vives.
- Signalez votre présence en faisant signe au premier chasseur rencontré sur la ligne de battue. N'hésitez pas à aller à sa rencontre pour récolter des informations.
- Restez sur les sentiers, ne vous aventurez pas en dehors.
- Tenez votre chien en laisse.
- Par mesure de vigilance, éloignez-vous progressivement de la battue en cours.

Préservez notre environnement !

- Respecter l'environnement et respecter autrui, passent par des gestes simples, comme le ramassage des déchets.
- Garder son chien en laisse est une pratique responsable pour préserver la quiétude de la faune sauvage. Si vous apercevez un faon, il n'est pas perdu. Ne le touchez pas !

Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin  
Membre 1908/08 de l'Union des Espaces - L. 420000 03/04/2016

<< L'acceptation dans la diversité est un gage certain pour une cohabitation paisible >>





Collage de reproductions d'échantillons sur les murs du bibliolibre.



Entretien de la ripisylve par un agriculteur local.  
Le vallon de la Hingrie semble s'élargir !  
L'entretien des berges est à la charge des propriétaires.  
Actuellement, un champignon frappe principalement les frênes qui dépérissent et deviennent dangereux pour les usagers de la route.



La croix de Biagoutte, après avoir retrouvé sa grille en fer forgée, a vu le Christ et l'hostie du calice repeint en blanc par le Père Jean Paul Wilhm.



Abattage des arbres morts le long du Rombach dans le vallon de la Hingrie

### **Mise en place d'une antenne de téléphonie mobile**

Dans le cadre de la politique de l'état en vue de couvrir les zones blanches en téléphonie mobile, Orange a été désigné pour couvrir la commune avec les opérateurs Orange et Free. Le site choisi pour l'implantation de l'antenne se trouve sur les hauts de Mergauhenneux. Ce site permettra de desservir la quasi-totalité du village ainsi qu'une grande partie du vallon de la Hingrie ainsi que le camping municipal. C'est par héliportage que le socle en béton ainsi que l'antenne ont été amenés sur le site courant fin septembre et mi octobre. Afin d'intégrer au mieux cet équipement dans le paysage, le pylône est peint en vert. Fin novembre, ce sont deux fibres optiques qui ont été posées en souterrain jusqu'au pylône. L'antenne est en fonction depuis le début d'année, alimentée en énergie par un groupe électrogène pour l'instant !



Héliportage du pylône en trois parties depuis la place des fêtes du village le mercredi 12 octobre.



## CULTURE EN VAL D'ARGENT

Nous vivons dans un territoire de montagne, dans une vallée aujourd'hui regroupant 4 communes réunies dans la communauté de communes du Val d'Argent. La culture y est-elle moins riche qu'ailleurs ? Avons-nous moins l'occasion que les habitants de la plaine et des villes de sortir et de nous enrichir culturellement ?

Le président de cette communauté de commune, Jean-Marc BURRUS, maire de Sainte Croix aux Mines le répète à souhait : le développement de la culture est une mission prioritaire !

Deux conseillers municipaux de notre village font partie de la commission culture du Val d'Argent : Jean Marc GRASSLER et Christian PION.

Ensemble nous soutenons la politique culturelle intercommunale dont la qualité reconnue par les institutions régionales permet d'obtenir des dotations, des fonds qui nous aident à subventionner des activités culturelles qui vous sont proposées tout au long de l'année.

Cette force de proposition permet d'offrir à chacun avec l'appui de toutes les associations vivantes de la vallée, un grand nombre d'animations, de formations, de spectacles, d'accès à des livres, de la musique, des films qui font de notre vallée une des plus actives dans ce domaine. Elle est souvent citée en exemple à d'autres communautés de communes...

Alors je vous invite à en profiter car c'est une chance dans notre vallée de bénéficier de cette offre large, variée où chacun devrait trouver de quoi satisfaire son envie d'ailleurs, sa curiosité pour notre histoire, son appétit des différences, sa compréhension du monde...

La médiathèque située dans le parc Burrus à Sainte Croix aux Mines est assurément le centre vibrant de cette galaxie. Elle propose en accès abordable à tous, le prêt de milliers de documents, livres, CD, DVD, jeux vidéo et une foule d'animations tout au long de l'année.

Le centre Socio-culturel n'est pas en reste avec une offre d'une grande richesse orientée vers la famille, les jeunes, les seniors, la formation, l'apprentissage, la pratique d'un sport, une ludothèque... Vous pouvez consulter le site pour plus d'information : [cscva.fr](http://cscva.fr)

Plus localement et pleinement engagé dans l'animation de notre commune, le comité des fêtes fédère l'énergie de nombreux bénévoles au service de quelques événements phares qui sont autant d'occasions de se retrouver et d'échanger entre les habitants. Si vous avez un peu de temps à consacrer au bénévolat, la plupart des associations sont en demande de participation...

Les projections de cinéma sont déjà organisées à l'intention des enfants des écoles à la salle des fêtes de Rombach...

L'association les Branchés va s'occuper de projections pour adultes dès le mois de janvier 2023. D'autres projets comme l'organisation de la Saint Patrick avec un bal folk ou la création d'un événement régional autour du dessin de modèle vivant sont également programmés.

site médiathèque :

[www.mediatheque.valdargent.com](http://www.mediatheque.valdargent.com)

site centre sociculturel

[www.cscva.fr](http://www.cscva.fr)



## Les associations du village

CONSEIL DE FABRIQUE	ENGLER Philippe	15 rte de la Hingrie	68660 ROMBACH LE FRANC	06.28.84.36.11	<a href="mailto:engler.philippe@gmail.com">engler.philippe@gmail.com</a>
ST MARTIN EN VAL D'ARGENT	AUBRY Hélène	11bis, rue du Kesbel	68660 LIEPVRE	06.38.46.87.15	<a href="mailto:helenegirardin@hotmail.fr">helenegirardin@hotmail.fr</a>
GROUPE DES SORCIERES « TEUFFL'S NARREN »	CHATELAIN Jean-Paul	129 rue de Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.94.32	<a href="mailto:chatelainjeanpaul@yahoo.fr">chatelainjeanpaul@yahoo.fr</a>
MUSIQUE CAECILIA	HINSINGER Stéphane	89 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.34.43.48	<a href="mailto:steph.h@hotmail.fr">steph.h@hotmail.fr</a>
CLUB VOSGIEN	MENETRE Corinne	25 Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	<a href="mailto:cmenetre@orange.fr">cmenetre@orange.fr</a>
UNC - AFN	CHATON Christian	24 Creuse des Vignes	68660 ROMBACH LE FRANC	06.80.50.44.74	<a href="mailto:c.chaton@wanadoo.fr">c.chaton@wanadoo.fr</a>
VAL DES GOUTTES	DIAZ Roselyne	123 rue Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.19.44.67.66	<a href="mailto:diazroselyne74@gmail.com">diazroselyne74@gmail.com</a>
AMICALE des Parachutistes du Val d'argent	KOLTAI Eric	56a rue Grien	67680 EPFIG	06.21.55.37.44	<a href="mailto:unp680saintemarie@orange.fr">unp680saintemarie@orange.fr</a>
SOCIETE DE PECHE	JOUFFREY Pascal	10 rue des Battants	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.07.50.83 06.63.59.42.74	<a href="mailto:biboulmich@yahoo.fr">biboulmich@yahoo.fr</a>
ASSOCIATION « LES BRANCHES »	PION Christian	Rue de l'église	68660 ROMBACH LE FRANC		<a href="mailto:christianpion68@gmail.com">christianpion68@gmail.com</a>
Syndicat des apiculteurs	FEIL Pascal	55 rue de la Rochette	68660 LIEPVRE	09.89.58.42.29	<a href="mailto:pascal.feil@wanadoo.fr">pascal.feil@wanadoo.fr</a>
GYMNASTIQUE	LEGRAND Christiane	64 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.92.48	
DONNEURS DE SANG	LEGRAND Didier	44a rue du Gal. De gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.96.46	<a href="mailto:amicalsang.rombach@gmail.com">amicalsang.rombach@gmail.com</a>
COMITE DE JUMELAGE	STOUVENOT Robert	7a Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.98.80	<a href="mailto:strobert@calixo.net">strobert@calixo.net</a>
COMITE DES FETES	MENETRE Corinne	25, Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	<a href="mailto:corinnemenetre@gmail.com">corinnemenetre@gmail.com</a>

## URBANISME

### *Autorisation d'urbanisme- Saisie par voie électronique*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le principe de saisine par voie électronique (SVE) s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADS), permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Pour la commune de Rombach le Franc, c'est l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) qui est chargée de mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et de proposer un télé service performant au profit des particuliers et des professionnels.

**Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.** Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

**Les services de la commune restent vos interlocuteurs de proximité** pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du télé service, sont disponibles en mairie. Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematierialisation-des-autorisations-durbanisme>



# LE COIN DES ASSOCIATIONS ROMBECHATES



## Historique :

"La section du Club Vosgien tombée en léthargie depuis 1914, se reforme sous le nom section de Lièpvre Rombach-le-franc le 23 septembre 1920, près de 100 membres se font inscrire." *recherches de Christian Laiguesse.*

*Mais la création de la section de Lièpvre est bien antérieure à 1914.....*

En 1936, avec les premiers congés payés apparaissent les premiers loisirs de plein air ; et la section de Lièpvre Rombach -le-franc tombée en léthargie reprend ses activités avec ses premières randonnées hebdomadaires, familiales et variées. Elle compte aujourd'hui environ 50 membres et possède un refuge à la Hingrie pour des haltes reconstituantes au cœur de ses 118 km de sentiers repartis sur les communes de Lièpvre et de Rombach le franc.

Le Club Vosgien a pour objectifs :

-de faire connaître le Massif Vosgien du Val de Lièpvre et de Rombach le franc, son patrimoine naturel, son histoire et ses particularités culturelles

-de contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité du Val de Lièpvre et de Rombach.

-de développer et promouvoir le tourisme pédestre.

-d'éditer des cartes topographiques, des topoguides et des revues de randonnée pédestre.

- d'entretenir les sentiers balisés du Club Vosgien sur les communes de Lièpvre et Rombach le franc.

- **Ses activités :** des randonnées familiales conviviales, des sorties culturelles et historiques dans le massif Vosgien et dans d'autres massifs. et l'entretien et le balisage des sentiers du Club Vosgien.



## ROMBACH-LE-FRANC

### La Hingrie en fête : au 60<sup>e</sup> anniversaire

Après deux ans d'interruption pour raisons sanitaires, le Club vosgien Lièpvre Rombach-le-Franc organisait ce dimanche de Pentecôte sa traditionnelle fête montagnarde de la Hingrie qui existe depuis 1962.

L'équipe de bénévoles était contente de se retrouver à confectionner ensemble en cuisine les tartes, les pommes de terre sautées, les salades et cuire la viande fumée qui constituent la traditionnelle assiette montagnarde, copieuse et accompagnée d'une part de munster ou de tarte aux fruits faite maison.

C'est une quarantaine de convives qui s'est régalée au coin du feu en raison de la météo capricieuse,

certaines avaient réservé, d'autres sont venus sans avoir réservé, mais tout le monde fut accueilli avec un large sourire afin de partager un bon moment de convivialité et une pause gourmande et réconfortante pour certains motards allemands égarés par leur GPS au fin fond de la Hingrie.

La joyeuse bande, après avoir fait la vaisselle et avoir rangé, se quitta à regret, planifiant déjà les prochaines randonnées et sorties.

Le Club vosgien Lièpvre/Rombach-le-Franc organisera, cet été, plusieurs randonnées sur le massif des Vosges et en Forêt-Noire qui seront annoncées dans nos colonnes.



Marche aux flambeaux et Bûre 23 mars



Randonnée Défilé de Straiture – Scierie du Lançoir – Cascade du Rudlin 19 juillet

## Calendrier prévisionnel des Activités Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-Franc 2023

A consulter sur le site internet Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-Franc.

<http://www.club-vosgien-liepvre-rombach.info>

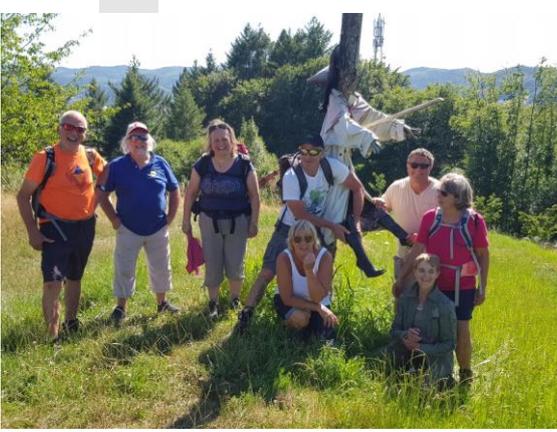
Et pour ceux qui veulent contribuer à préserver les richesses naturelles de nos vallons en toute convivialité et nous rejoindre, consultez notre site internet :

<http://www.club-vosgien-liepvre-rombach.info>

et écrivez-nous au : [cmenetre@orange.fr](mailto:cmenetre@orange.fr) Corinne Ménétré

Présidente & GFRP & inspecteur des sentiers Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-Franc





*Randonnée Hexensteig Oberkirch 7 juillet*



*Fort de Schoennenbourg 3 août 2022*



*Randonnée du vin nouveau 16 octobre 2022*



*Randonnée châteaux de Scherwiller  
18 septembre 2022*



*Rando Rose 1<sup>er</sup> octobre 2022*

*Photos :membres Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-franc*





### Notre mission : **La mémoire au quotidien**

Depuis sa création en 1887, plus de 10 millions de Français et de Françaises ont adhéré à un moment de leur histoire personnelle au Souvenir Français.

En 2018, l'association rassemble 200 000 adhérents dont 100 000 adhérents directs et 100 000 adhérents associés, regroupés dans 1 600 comités locaux. Ce sont ces hommes et ces femmes qui par leur mobilisation bénévole, font vivre au quotidien la mémoire

combattante française.

Chaque année les adhérents du Souvenir Français organisent des milliers d'initiatives.

#### ✓ **ENTRETENIR**

##### **Dans le domaine patrimonial**

Notre objectif : Aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon.

Cette ambition répond à deux réalités. Dans les cimetières communaux, un grand nombre de tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des combattants « Mort pour la France » sont entrées en déshérence tant à cause de la suppression des concessions perpétuelles qu'en raison des déplacements géographiques des familles. Signalées à l'abandon, ces tombes sont supprimées et les restes des combattants rejoignent la fosse commune. Ainsi paradoxalement, l'opinion publique accorde aujourd'hui plus d'intérêt aux restes de combattants anonymes découverts sur les champs de bataille qu'à ceux de combattants connus inhumés dans les tombes familiales. Sur le territoire national, plusieurs centaines de milliers de stèles et de plaques ont été érigées ou apposées par les associations d'anciens combattants. La disparition progressive de ces associations entraîne l'abandon de ces sites.

Afin de relever ce double défi, les comités du Souvenir Français entretiennent et rénovent des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés communaux mixtes entre le 1<sup>er</sup> et le 11 novembre, et rénovent des centaines de monuments et des centaines de plaques en partenariat avec les collectivités territoriales.

#### ✓ **CONSERVER**

##### **Dans le domaine commémoratif**

Notre objectif : Aucune cérémonie créée à l'origine pour enraciner le souvenir d'un événement historique local ne doit disparaître.

Cette ambition répond elle aussi à deux défis. Le premier est lié aux journées nationales commémoratives. L'Etat a créé massivement des journées commémoratives nationales combattantes à la demande d'associations d'anciens combattants et d'associations communautaires. Si cinq journées ont été créées entre 1919 et 1954, huit l'ont été de 1993 et 2019. Ces journées commémoratives nationales rassemblent essentiellement ceux qui sont liés par leur histoire personnelle à l'événement commémoré.

Or, le nombre de ces témoins (résistants, déportés, combattant d'Indochine, combattants d'Algérie...) diminuent. La question du maintien d'un calendrier commémoratif national aussi dense est aujourd'hui posée. Toujours mobilisés pour ces cérémonies, les adhérents du Souvenir Français (et les porte-drapeaux de l'association) se concentrent particulièrement sur les journées du 8 mai, du 14 juillet, du 11 novembre et sur les cérémonies du 1<sup>er</sup> novembre.

#### ✓ **TRANSMETTRE**

##### **Dans le domaine de la transmission**

Notre objectif : Aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique.



Commémoration autour de la stèle à la mémoire de Laure Diebold Mischler



Colloque de la délégation départementale présidé par le délégué général du Haut Rhin Jean Klinkert à Lièpvre le 15 octobre 2022



Cette ambition est un défi qu'il est impératif de relever si nous souhaitons que le partage de l'histoire « soude » la Nation.

Afin de réussir ce défi, Le Souvenir Français s'est mis au service du monde enseignant. Il apporte en particulier son aide financière aux voyages mémoriels organisés par des milliers d'enseignants. Chaque année, les comités du Souvenir Français subventionnent des voyages scolaires à destination des champs de bataille de 1914-1918, des plages du débarquement, des sites de maquis et des camps de déportation.

***Devise Souvenir Français « A nous le Souvenir ! A eux l'immortalité ! »***



*« Le Comité Souvenir Français vallée de Ste Marie aux Mines & montagne a organisé le 28 octobre 2022 une sortie mémorielle destinée aux jeunes du secteur au Hartmannswillerkopf afin de découvrir le devoir de mémoire sur un site mémoriel de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. 18 jeunes ont participé à la sortie mémorielle encadrée par des réservistes du service de santé des armées, de la marine nationale, du 15-2, des sapeurs-pompiers et de l'Armée de l'Air & de l'Espace et des membres actifs du Souvenir Français vallée de Ste Marie aux Mines & montagne, et accompagnés de 3 élus de Lièpvre et Rombach-le-Franc. Le matin les jeunes ont arpenté le champ de bataille de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale avec un guide.*

*Puis les jeunes ont participé à une cérémonie commémorative dans la crypte du Hartmannswillerkopf avec drapeaux, dépôt de gerbe en entonnant la Marseillaise à capella.*

*Puis après une pause déjeuner reconstituante, Jean Klinkert, délégué général Souvenir Français Haut-Rhin, les a guidés dans l'Historial Franco-allemand.*

*Une journée qui devrait être gravée dans les mémoires de ces jeunes. »*

*Corinne Ménétré*

*Présidente Souvenir Français Comité Vallée de Ste Marie-aux-Mines & montagne  
LT RC Armée de l'Air & de l'Espace*



Participation des écoliers aux cérémonies commémoratives grâce aux parents et institutrice.



# NOS JOIES, NOS PEINES

## NAISSANCES 2021

Charlotte Martine Dorothee RUCH De Mélanie ROSU et Guillaume RUCH 48 rue du Général de Gaulle	née le 26 février 2021
Enzo WEILLER De Océane PIERRE et Christophe WEILLER 67 Rue du Gal. De Gaulle	né le 20 mars 2021
Alizée STOUVENOT De Sarah MAIELLO et Nicolas STOUVENOT 9 Naugigoutte	née le 16 avril 2021
Maël William Didier SCHEIDECKER De Camille WILLEMIN et Marc SCHEIDECKER 25 rue des Beaux - Champs	né le 29 avril 2021
Héloïse WURTZ De Mathilde GOETSCH et Cyrille WURTZ 169 rue du Général de Gaulle	née le 26 mai 2021
Camille Joseph DELLENBACH De Amélie CHAPPUIS et David DELLENBACH 29 rue du Couty	né le 2 juillet 2021
Ryan André MOUSSAFIR De Maryline MARCHAL et Kamal MOUSSAFIR 164 la Biaise	né le 18 juillet 2021
Léo Marc David GUIDEMANN De Céline ITERSHEIM et Loïc GUIDEMANN 8 rte de la Hingrie	né le 28 juillet 2021
Noélie, Chantal, Marie-Pierre ADLER De Laetitia LEININGER et Sébastien ADLER 33 rue du Gal. De Gaulle	née le 19 août 2021
Louna Nathalie Eliane GROHENS De Linda LENTZ et Loïc GROHENS 113 rue du Gal. De Gaulle	née le 18 octobre 2021
Alix WIECROCK De Caroline MAYER et Alexis WIECROCK 38 rte de la Hingrie	née le 28 novembre 2021

## MARIAGES 2021

ANCEL Raphaël et ROCHÉ Morgane	le 20 février 2021
PIDAULT Jean-Claude et HELSLY Jeannine	le 10 avril 2021
FRAS Bastien et BECKER Marion	le 19 juin 2021
KAUFFMANN Margot et HERBRECHT Karen	le 17 juillet 2021
WIECROCK Alexis et MAYER Caroline	le 13 novembre 2021



### **DECES 2021**

TEYBER Jacqueline veuve ZANIN	décédée le 24 janvier 2021
DIDIERJEAN Marie Jeanne veuve GRUNENWALD	décédée le 8 avril 2021
ZUMSTEEG Alain	décédé le 20 juin 2021
GUIDEMANN Léo	décédé le 28 juillet 2021
LOLL Marie Micheline épouse ENTZMANN	décédée le 14 octobre 2021
FRÉCHARD Henri Serge	décédé le 21 novembre 2021
MÉNÉTRÉ Monique veuve WALTER	décédée le 20 décembre 2021

### **NOCE DE DIAMANT**

JEHEL Pierre et ANTZENBERGER Simone	le 21 janvier 1961
-------------------------------------	--------------------

### **NOCE D'OR**

REPPPEL Richard et BERTSCH Pierrette	le 8 octobre 1971
--------------------------------------	-------------------

### **LES DOYENNES :**

GRUNENWALD Jeanne née DIDIERJEAN	100 ans née le 24 janvier 1921 jusqu'au 8 avril 2021
BIGONI Eléonore née TODARO	99 ans née le 1 <sup>er</sup> janvier 1923 jusqu'au 3 octobre 2022
LOTZ Jacqueline	97 ans née le 4 janvier 1926

### **LE DOYEN :**

LOTZ Marcel	92 ans né le 14 avril 1929
-------------	----------------------------

